

**CONVENTION PARTENARIALE  
DANS LE CADRE DES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX**  
**Renforcement de l'attractivité européenne et résidentielle de l'Eurométropole  
de Strasbourg**

**ENTRE**

Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération n° **CD/2019/XXX** du Conseil départemental du Bas-Rhin réuni en séance plénière du 24 juin 2019

ci-après dénommé « le Département »

**ET**

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par son Président, M. Robert HERRMANN, dûment habilité par délibération n° **XXX** du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du **XXXX**,

ci-après dénommée « L'Eurométropole de Strasbourg » ou « la métropole » ou « l'Eurométropole »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-4, L.1111-9, L.1111-10, L.3211-1,

Vu la délibération n° CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale de développement et de l'animation territoriale,

Vu la délibération n° CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale, modifiée

Vu la délibération n° CD/2018/014 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 28 mai 2018 relative au Contrat Triennal 2018-2020,

Vu le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018 – 2021 et notamment ses enjeux : « Promouvoir Strasbourg capitale européenne ; Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi ; Adapter le territoire à l'avancée en âge ; Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ; Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public et construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis », approuvés par la délibération du Conseil Départemental n° CD/2017/077 du 11 décembre 2017 et par la délibération de l'Eurométropole de Strasbourg du 23 mars 2018,

Vu la délibération n° CD/2018/17 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 approuvant la convention partenariale pour la réalisation de **3** équipements sportifs ouverts à la pratique EPS des collégiens, **1** équipement sportif de haut niveau, **1** Maison de l'Insertion et du Développement Economique destinée à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage et **1** médiathèque communautaire.

Vu la délibération n°XXX du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 juin 2019 approuvant la convention partenariale pour la réhabilitation ou la réalisation des équipements suivants :

1. La réhabilitation avec extension du stade de la Meinau à Strasbourg
2. La réhabilitation du gymnase des Vignes avant transfert de propriété à la Commune d'Illkirch Graffenstaden
3. La réhabilitation du gymnase du collège Paul Emile Victor avant transfert de propriété à la Commune de Mundolsheim
4. La réhabilitation de la piscine de Hautepierre à Strasbourg – 2<sup>ème</sup> tranche avec création d'un bassin d'apprentissage
5. La restructuration de la Maison de l'Insertion et du Développement Economique au Neuhof à Strasbourg
6. La réalisation de la médiathèque Nord à Schiltigheim.

### **Il est préalablement exposé :**

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n° CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg a été délibéré par le Conseil Départemental en date du 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077) et par l'Eurométropole de Strasbourg par sa délibération du 23 mars 2018.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire dans sa dimension transfrontalière et européenne et pôle de croissance régional et métropolitain.

Ce partenariat prend les formes suivantes :

- Un partenariat renforcé et la coproduction de projets
- La capacité d'influence et de lobbying sur les politiques publiques régionales et nationales (université, santé, transport ferroviaire, ..)
- Les contributions en ingénierie.
- La convergence de vues et d'intérêts
- La complémentarité des actions dans les domaines de compétences respectifs
- Les concours financiers

### **Une vision et des ambitions partagées pour le développement du territoire et la qualité de vie de ses habitants :**

Le projet d'attractivité et de développement 2019-2021 " **Renforcement de l'attractivité européenne et résidentielle de l'Eurométropole de Strasbourg** » co-construit avec le Département, vient compléter et renforcer un partenariat historique déjà en place à travers la signature du Contrat Triennal 2018-2020 pour **12.501.250 €** d'engagements (délibération n°CD/2018/014 du 28 mai 2018) et du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour **43.452.000 €** dont **25.414.000 €** d'engagements

uniquement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (délibération n°CD/2015/ du 26 avril 2015). La présente convention de partenariat s'inscrit dans les ambitions partagées suivantes :

- **La promotion de la vocation européenne de Strasbourg ;**
- **L'excellence universitaire ;**
- **L'excellence sportive ;**
- **La santé et les technologies de pointe ;**
- **Les grandes mobilités et des mobilités du quotidien ;**
- **La réussite éducative pour tous les jeunes ;**
- **L'accompagnement des plus démunis ;**
- **L'enjeu de l'accès aux équipements publics de proximité, avec un effort particulier porté à l'accès à des services publics de qualité dans les Quartiers Prioritaire de la Ville.**

## **LE PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE EUROPEENNE ET RESIDENTIELLE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

### **La promotion de la vocation européenne de Strasbourg**

Au cœur de la métropole, Strasbourg constitue le 1er vecteur d'attractivité, à la fois sur le plan politique, économique et culturel. Soutenir Strasbourg capitale européenne, c'est renforcer la visibilité européenne et le rayonnement international de la métropole et de tout le Bas-Rhin.

Le statut européen de Strasbourg est un enjeu politique et économique de premier plan, tant pour le territoire strasbourgeois et alsacien que pour l'Etat français.

Résultat d'un choix historique des Etats fondateurs et symbole de réconciliation franco-allemande, Strasbourg accueille, dès l'origine, le Parlement de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, puis la Cour européenne des droits de l'Homme et la Médiateur européen. Des organismes de 1ers plans se sont greffés progressivement (Congrès des pouvoirs locaux, Eurimages, Centre Européen de la Jeunesse, Eurocorps ...) et des organismes internationaux de coopération scientifique et la chaîne audiovisuelle Arte se sont implantés dans leur sillage. Avec l'ensemble de ces institutions et la présence de 75 représentations diplomatiques et consulats, Strasbourg est le premier centre diplomatique du territoire français après Paris.

Pour Strasbourg et l'Alsace, ce statut est une composante essentielle de rayonnement, notamment économique : les institutions internationales de Strasbourg représentent 28 000 emplois directs et induits dans le tourisme et les services et génèrent également aussi une attractivité internationale pour les étudiants et les chercheurs, les sièges d'entreprises, des activités événementielles et une offre culturelle liés à l'image européenne de la ville.

Par son histoire et sa position géographique au cœur de l'espace rhénan, la capitale parlementaire européenne est ancrée dans un territoire d'innovations transfrontalières, moteur de la relation franco-allemande, où se construit l'Europe du quotidien, au plus proche des citoyens.

L'évolution récente de la construction européenne a conduit les partenaires à s'unir encore plus étroitement à la Ville de Strasbourg pour conforter son positionnement comme capitale de la démocratie et de la citoyenneté européennes.

D'un point de vue pratique, le statut européen de Strasbourg conduit à l'accueil de 5 000 à 8 000 personnes chaque mois pour les sessions parlementaires, venues de toute l'Europe et hébergées pendant plusieurs jours. Cette situation est singulière pour une ville internationale, qui ne dispose pas de capacités d'infrastructures et d'accueil aussi développées qu'une grande capitale d'Etat.

C'est essentiellement à travers le Contrat Triennal Strasbourg capitale européenne que les collectivités et l'Etat soutiennent les projets qui confortent son statut européen :

- Soutenir l'attractivité de l'aéroport International de Strasbourg en améliorant son accessibilité avec la réalisation d'une nouvelle liaison routière de 3 kms qui reliera la plateforme aéroportuaire d'Entzheim et son pôle multimodal TER au contournement ouest de Strasbourg, et qui sera réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Eurométropole et portée par le Département, et en reconduisant les moyens consacrés au fonctionnement des liaisons aériennes européennes sous « obligation de service public », fléchés sur la baisse des taxes aéroportuaires ;
- Soutenir et promouvoir le développement du quartier d'affaires du Wacken ;
- Soutenir la réalisation du nouveau Parc des expositions, en synergie avec le Palais de la Musique et des Congrès ;
- Réaliser l'extension du lieu d'Europe ;
- Soutenir et développer le bilinguisme et toutes les initiatives d'une Europe citoyenne du quotidien ;
- Poursuivre le développement de l'offre de l'Ecole Européenne ;
- Construire et partager un projet commun de développement du Port Autonome de Strasbourg dans sa vocation internationale au cœur de l'Europe en complémentarité avec le développement de la plateforme d'activités départementale à Lauterbourg. Il s'agit en effet de renforcer le soutien au transport fluvial, au regard de sa compétitivité comparée au transport terrestre, et de la place centrale de l'Alsace : les deux tiers des conteneurs qui arrivent en France passent en effet par Anvers, Rotterdam et Hambourg, ce qui fait de l'Alsace le territoire français le mieux relié aux flux mondiaux. Le Rhin est au cœur de la matrice du développement économique et de la compétitivité de notre territoire.

Si un travail correctif sur les conditions pratiques de mobilité et d'hébergement semble nécessaire, un lobbying politique efficace doit être renforcé dans un contexte européen qui évolue.

C'est le sens de nouveaux moyens apportés à la « Task Force, Strasbourg the seat » mise en place autour de grands décideurs bas-rhinois, qui devra tirer pleinement partie des résultats de l'étude portée par le Département du Bas-Rhin sur les conditions d'accueil des parlementaires et de leurs collaborateurs à Strasbourg.

### **L'excellence de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Strasbourg exprime également sa vocation de capitale européenne dans les domaines scientifique et technologique.

Depuis 25 ans, le Conseil Départemental du Bas-Rhin intervient fortement pour favoriser l'attractivité et le rayonnement des activités universitaires et de recherche à Strasbourg, qui participent au développement économique et industriel de toute l'Alsace.

La collectivité a ainsi investi depuis 2009 près de **70 M€** pour construire et rénover des bâtiments universitaires et de recherche, acquérir des équipements scientifiques modernes et améliorer les conditions d'hébergement et de restauration des étudiants,

dans le but d'attirer notamment des chercheurs de renommée internationale à Strasbourg.

En matière de coopération, les partenaires du Contrat départemental conviennent également d'accompagner l'UNISTRA dans son développement et son rayonnement à l'international dans le cadre de contractualisations successives. Ainsi les inscriptions de soutiens décisifs dans les Contrats de projets Etat/Région, Contrats triennaux, Programmes d'Investissements d'Avenir ou Plan Campus ont permis l'émergence de véritables outils d'excellence et d'innovation en matière de formation tels le Pôle d'Administration Publique-Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle (**10,79 M€**), le Centre de Recherche en Biomédecine (**4,45 M€**), le futur Learning Center Studium (**5 M€**), le développement de l'insectarium de l'Institut de Biologie moléculaire et cellulaire (**280.000 €**) ou encore la restructuration de la Cité Paul Appell (**6 M€**).

De même, l'expansion des travaux dans les domaines d'excellence (ex : le spatial, les neurosciences...) ainsi que la contribution à la création de nouvelles formations (apprentissage de la langue, management...) et l'essor de la recherche interdisciplinaire concourent également à l'attractivité du territoire strasbourgeois.

En matière de coopérations, le Campus européen Eucor permet la mise en réseau des Universités et de la recherche dans l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur (Strasbourg, Karlsruhe, Fribourg, Bâle et Haute-Alsace). Il préfigure le concept d'université européenne, véritable pôle d'attraction des meilleurs chercheurs et de renforcement du positionnement international de l'Université.

La promotion de l'excellence, c'est aussi de transmettre le goût d'apprendre. Dans le cadre du dispositif les « cordées de la réussite », des élèves de l'Ecole polytechnique apportent chaque année un soutien scolaire aux collégiens des quartiers prioritaires de Strasbourg.

### **L'excellence sportive**

Les partenaires du contrat départemental conviennent de compléter cette attractivité sur le plan sportif grâce à la réalisation d'équipements de très haut niveau, qui contribuent au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération strasbourgeoise et de l'Alsace, destinés à accompagner les ambitions des fédérations sportives à un niveau national et international avec la réhabilitation/extension du stade de la Meinau et le projet de la future SIG ARENA qui s'intégrera dans le projet global du Quartier d'Affaires International du Wacken situé à quelques centaines de mètres du Parlement Européen.

### **Les grandes mobilités et des mobilités du quotidien**

Dans le prolongement des réflexions engagées dans le cadre du Grenelle des Mobilités en partenariat avec la Région et l'Etat, les partenaires du contrat départemental souhaitent co-construire un projet de mobilités cohérent à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Les enjeux de qualité de vie, de santé, d'attractivité résidentielle et économique sont essentiels pour l'avenir de Strasbourg, de l'Eurométropole et toute son aire d'influence.

La situation actuelle est critique et tous les usagers et riverains sont en attente de réponses nouvelles, voire innovantes, à même d'améliorer leur accessibilité à l'Eurométropole et leur mobilité quotidienne.

Les routes sont surchargées aux heures de pointe de même que les transports en commun. Mais des marges de capacité et des solutions de progrès existent. Un travail en

commun et une coordination des divers acteurs des mobilités permettront de les faire émerger et d'améliorer très sensiblement la situation.

Ainsi, la mise en service fin 2021 du Contournement Autoroutier de Strasbourg, qui permettra au trafic de transit d'éviter l'agglomération, déclenche des opportunités nouvelles :

- de promouvoir, encourager, aider le covoiturage pour les trajets pendulaires ;
- d'intégrer ce mode d'utilisation de la voiture et le développement de l'offre de transports en commun dans le projet de requalification de l'A35 dans la traversée de Strasbourg ;
- d'aménager l'A35 et ses abords de manière plus volontaire, rapide, responsable, du fait du transfert des voies rapides nationales à l'Eurométropole de Strasbourg ;
- de développer des mobilités douces en proposant des plans d'actions communs tels qu'un doublement des parts modales du vélo et de la marche, qui est un objectif tout à fait réaliste ;
- d'achever très rapidement les travaux du TSP0 (Transport en site Propre Ouest) sur la RN4 et l'A351, et faciliter l'entrée dans Strasbourg et son accès à la gare routière actuelle et future ;
- de travailler au développement des infrastructures transfrontalières tous modes à l'échelle du territoire alsacien ;
- de coordonner les politiques de déplacements au sein de la métropole en cohérence avec les territoires en garantissant un accès fluide de tous les Bas-Rhinois à Strasbourg (Zones de Faibles Emissions, boulevards urbains, développements d'infrastructures cyclables de moyenne distance, intermodalité, etc...) ;
- de réaliser l'Itinéraire cyclable Strasbourg-Tournant du Rhin à Eschau-Plobsheim ;
- d'intervenir et d'inciter aux étalements horaires et au télétravail.

Enfin, il reste quelques infrastructures routières à achever ou à réaliser en cohérence avec l'atteinte de ces objectifs tels :

- la Rocade Sud de Strasbourg, projet de l'Etat cofinancé par l'Eurométropole et le Département ;
- le nouvel accès Ouest (et Sud) à l'aéroport international de Strasbourg et au parking relais de la gare d'Entzheim-aéroport, permettant de relier la gare centrale de Strasbourg en seulement 8 minutes, cofinancé à parts égales par l'Etat, la Région, le Département et l'Eurométropole ;
- l'aménagement de la RD1083 à Fergersheim-Lipsheim-Ichtratzheim permettant, par une gestion dynamique du trafic, de réguler l'accès à l'Eurométropole, projet du Département et de l'Eurométropole, un projet soutenu par le Département via la dotation de transfert annuelle à l'Eurométropole de 1.1 M€ ;
- la VLIO (Voie de Liaison Intercommunale Ouest) également support d'un transport en commun en site propre, qui permettra de relier entre elles les communes de la 2<sup>ème</sup> couronne sans nécessiter le transit par le centre de l'agglomération (projet de l'Eurométropole), projet soutenu par le Département via la dotation de transfert annuelle à l'Eurométropole de 1.2 M€.

## **La santé et les technologies de pointe**

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de promouvoir la santé comme facteur de développement et d'attractivité ainsi qu'une offre de santé de proximité en misant sur la prévention à travers les projets suivants :

- porter conjointement le projet « Territoire de santé de demain » avec l'Eurométropole et les quatre Communautés de communes de l'ouest de l'agglomération ;
- Soutenir avec la Ville de Strasbourg la réalisation de la Maison Sport Santé liée à la réhabilitation des Bains municipaux ;
- Porter le projet de la Maison du bien-être à Saverne ;
- Soutenir les Maisons Urbaines de Santé et faciliter les liens entre les professionnels de la santé et les unités médico-sociales du Département du Bas-Rhin et de la Ville de Strasbourg ;
- Porter ensemble l'offre de la MAIA à Strasbourg.

Cette ambition commune en matière de santé recouvre tant les enjeux de santé publique et d'accès aux soins des habitants que l'objectif de promouvoir les fleurons de l'économie de la santé et de la recherche médicale.

Ainsi, dans la perspective d'optimiser le rayonnement du campus des technologies médicales NextMed, le Conseil départemental, partenaire depuis l'origine de l'IRCAD, dans son développement scientifique et immobilier (Biocluster des Haras, IRCAD 2, IHU), poursuit l'accompagnement de l'Institut en apportant son concours à hauteur de **3,5 M€** pour la création de la plate-forme robotisée IRCAD 3. Cet outil anticipe les mutations majeures en matière de chirurgie et renforce la place de l'Institut dans l'écosystème des technologies médicales. La plate-forme IRCAD 3 permet également d'accroître l'image et la notoriété d'un territoire déjà innovant.

### **La réussite éducative**

Strasbourg concentre plus de 50% des populations précaires pour un quart des habitants du Bas-Rhin. L'Alsace compte 31 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sur les 1 294 existant au niveau national. L'Eurométropole de Strasbourg en regroupe 18 (représentant environ 77 300 habitants en 2015, soit 16 % des habitants de l'Eurométropole), dont 13 à Strasbourg (22 % de sa population). Dans les 18 Quartiers de la politique de la Ville, les revenus médians sont inférieurs de plus de 50 % à ceux de l'Eurométropole (*cf. diagnostic social de la ville de Strasbourg – octobre 2017*).

Avec des enjeux humains, urbains et financiers considérables, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, avec les bailleurs sociaux, sont engagées aux côtés de l'Etat dans d'importants Programmes de Rénovation Urbaine chiffrés à 1,3 milliard d'euros concernant 7 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Désenclaver les quartiers prioritaires de la Ville, c'est également travailler sur l'attractivité des établissements scolaires, tous classés REP et REP+, un axe majeur du contrat de ville 2015-2020 que le Département du Bas-Rhin, signataire, entend porter à travers un projet d'excellence éducative exceptionnel doublé de la construction d'un nouveau collège Solignac au Neuhof pour un montant d'opération de **12.5 M€**, projet soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Au-delà de sa relocalisation et d'un travail sur la carte scolaire à l'échelle de plusieurs collèges du secteur du Neuhof-Meinau, c'est la mobilisation exemplaire des institutions et de toute la communauté éducative locale qui permettra de co-construire un parcours de réussite à tous les collégiens et de créer une nouvelle attractivité à tout un quartier.

La construction d'un nouveau collège à l'Est sur le secteur des Deux-Rives, décidée par l'Assemblée Départementale en décembre 2018 à hauteur de **13.5 M€**, et qui bénéficiera notamment aux habitants du Port du Rhin s'inscrit, là encore, dans une stratégie globale d'aménagement du territoire au service de l'excellence éducative et de la réussite pour tous les collégiens.

Afin de contribuer au pouvoir d'agir des jeunes, développer la citoyenneté, l'autonomie, l'engagement et le vivre ensemble, favoriser l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, les partenaires du contrat départemental se fixent, par ailleurs, comme enjeu prioritaire d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement de tous les jeunes, à travers :

- Le déploiement des Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS) à l'échelle des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et notamment autour du collège Hans Arp et du programme de cité éducative en lien avec le Rectorat ;
- Le soutien au projet du nouveau centre de formation et d'hébergement porté par les Compagnons du Devoir ;
- Le soutien au projet de Basket Center porté par le Comité Départemental du Basket-Ball du Bas-Rhin ;
- Le soutien aux **3** projets d'équipements sportifs de proximité au bénéfice des scolaires et des collégiens dont la 2<sup>ème</sup> tranche de la piscine de Hautepierre.

### **L'accès aux équipements publics de proximité**

La métropole ambitionne également d'être un territoire attractif pour l'emploi en ciblant la création de 27.000 emplois ainsi qu'un accroissement de 50.000 habitants d'ici 2030. Pour cela, elle compte créer 45.000 logements neufs (18.000 sur Strasbourg et 25.000 hors Strasbourg). C'est ainsi que des projets urbains se développent (ex. secteur des Deux Rives- Port du Rhin, Elsau), avec l'exigence de créer des constructions de qualité, à faible consommation énergétique. Le « Plan Climat Air Energie Territorial » de l'Eurométropole de Strasbourg qui devrait être adopté définitivement fin 2019 fixe des objectifs ambitieux pour 2030 et 2050 avec la rénovation de 6.000 à 8.000 logements par an en norme basse consommation (Ensemble des logements en 2050).

Les enjeux de cadre de vie et de cohésion sociale pour les habitants supposent d'accompagner cette forte dynamique résidentielle par des équipements et des services de proximité de qualité. Ces projets urbains et humains réalisés avec la volonté partagée de co-construire et de réussir ensemble, contribuent à renforcer l'attractivité européenne et résidentielle de Strasbourg et de sa métropole, et ce faisant, de tout le département.

Les projets de service de proximité en particulier dans le domaine éducatif, socio-culturel et culturel répondent aux enjeux identifiés dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) élaborés conjointement par l'Etat et le Département du Bas-Rhin. Au travers de ce partenariat, l'Eurométropole et le Département du Bas-Rhin s'accordent pour répondre aux enjeux de société, lesquels sont devenus aussi stratégiques pour la cohésion du territoire métropolitain que ceux qui soutiennent son attractivité et sa compétitivité. C'est ainsi que les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de compléter l'offre de services publics accessibles :

- La réalisation de la Médiathèque Nord à Schiltigheim ;
- La restructuration de la Maison de l'Insertion et du Développement Economique à au Neuhof (QPV) ;

### **L'accompagnement des plus démunis ;**

Fidèle à ses engagements historiques, le Département, en responsabilité des missions de solidarités humaines (prise en charge des situations de fragilité, insertion et accès à l'emploi, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes) et territoriales, et de ses compétences en matière de culture, de sport et d'éducation populaire, participe pleinement à l'accompagnement et à l'amélioration de la vie quotidienne des bas-rhinois.

En effet, face à la montée des situations de grande détresse et pauvreté à Strasbourg, où se concentrent les facteurs d'exclusion, le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg ont renouvelé en 2018 la convention de délégation des compétences sociales et médico-sociales qui les lie, avec la volonté partagée de proposer un projet social innovant et dynamique pour les strasbourgeois, en cohérence avec les politiques mises en œuvre sur le reste du territoire départemental. En 2019, la dotation de fonctionnement à la ville de Strasbourg s'élève à 12 492 300 €. Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences de solidarité, le Département accompagne chaque année les associations oeuvrant sur le territoire de la ville à hauteur de plus de 4 M€.

Face à ces multiples enjeux, le soutien du Département du Bas-Rhin s'inscrit dans une démarche de responsabilité et d'équité territoriale. En effet, le Conseil Départemental entend rester un acteur majeur de l'action publique aux côtés de Strasbourg et de sa Métropole pour jouer pleinement son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales.

C'est pourquoi, le Département du Bas-Rhin s'engage à soutenir **6** projets portés par l'Eurométropole pour un montant total d'aide départementale de **XXX € A DEFINIR SUITE AU RV POLITIQUE DU 14 JUIN ENTRE MM. HERRMANN ET BIERRY**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention est conclue en application du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole pour la période 2018 - 2021 à la fois sur ses enjeux stratégiques de soutien à l'attractivité et au prestige de Strasbourg, capitale Européenne et à la fois sur ses enjeux de cohésion sociale et d'équité territoriale pour tous les habitants du territoire.

En lien avec ce qui précède, la présente convention partenariale formalise donc l'engagement des différents partenaires dans le cadre suivant :

#### **La promotion de Strasbourg capitale européenne :**

1. Améliorer l'accessibilité aéroportuaire et ferroviaire de Strasbourg
2. Conforter l'ancrage institutionnel et développer le rayonnement européen et international de Strasbourg
3. Soutenir des projets qui racontent et nourrissent la culture et la citoyenneté européenne et ses valeurs auprès des jeunes et du grand public.

#### **La cohésion sociale et l'équité territoriale pour tous les habitants :**

1. Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi ;
2. Adapter le territoire à l'avancée en âge ;
3. Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ;
4. Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public ;
5. Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis.

### **ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PROJETS DU CONTRAT DEPARTEMENTAL**

#### ***Les 4 équipements sportifs portés par l'Eurométropole de Strasbourg***

- 2.1.2. Réhabilitation du gymnase du collège Paul Emile Victor avant transfert de propriété à la Commune de Mundolsheim

Cette opération permettra d'améliorer la pratique EPS des collégiens du collège Paul Emile Victor de Mundolsheim avec la rénovation thermique de l'équipement. Après travaux, cet équipement sera transféré de l'Eurométropole à la commune de Mundolsheim.

2.1.3. Réhabilitation du gymnase des Vignes à Illkirch Graffenstaden (OPV - collège Nelson Mandela)

Cette opération permettra d'améliorer la pratique EPS des collégiens du collège Nelson Mandela à Illkirch avec la rénovation de l'équipement. Après travaux, cet équipement sera transféré de l'Eurométropole à la commune d'Illkirch.

2.1.4. Réhabilitation de la piscine de Hautepierre (OPV) à Strasbourg – 2ème tranche avec création d'un bassin d'apprentissage

Le secteur de la Plaine des jeux et des sports de Hautepierre est un levier pour le changement d'image du quartier. La requalification des espaces de loisirs, poumon vert du quartier et de l'Ouest de l'agglomération est un fort levier d'attractivité. Le site offre des installations sportives de compétition, une piscine rénovée, des éléments sportifs de plein air, un terrain de jeu et d'aventure et un vaste espace arboré de type parc. Malgré les atouts offerts par sa rénovation et son extension, la piscine de Hautepierre, pour être un équipement attractif de proximité, et à l'échelle de l'Ouest de l'agglomération, nécessite un espace dédié à la petite enfance et aux familles. Les familles du quartier étant en forte demande de ce type d'équipement aquatique pour toutes les tranches d'âges.

Le programme consiste à créer :

- une pataugeoire avec des jeux interactifs ;
- un bassin de parcours de découverte avec des jeux d'eau ;
- un bassin d'apprentissage à fond mobile ;
- des vestiaires pour les maternelles (locaux sanitaires et change bébés, pédiluve enfants...) ;
- des jeux secs d'enfants avec des agrès.

2.1.5. Réhabilitation/extension du stade de la Meinau à Strasbourg

Actuellement doté d'une capacité de 26 000 places, ce projet portera la capacité totale du stade à environ 32 500 places dont 3 500 places à prestations (places et salons VIP). Un relèvement de la tribune Sud est envisagé ainsi que la reprise des gradins en pieds de tribunes. Une « Fan Zone » est également prévue pour améliorer l'expérience des supporters avant et après les matchs. En effet, ce stade est l'équipement sportif où évolue le Racing Club de Strasbourg Alsace, club de football professionnel, soutenu par le Département au titre de l'accompagnement à l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité du Bas-Rhin.

### ***Sur la réalisation de la SIG ARENA à Strasbourg***

Le projet de création de la SIG Arena, qui prendra place sur les anciens terrains du hall Rhénus, s'intègre dans le projet global du Quartier d'Affaires International du Wacken et se situe à quelques centaines de mètres de l'Île aux Sports, vaste parc dédié à la pratique de nombreuses disciplines sportives.

Ce projet fera l'objet d'une convention de partenariat spécifique.

## **2.2. Les autres équipements sociaux, socio-culturels et culturel du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole 2018-2021**

### **2.2.1. La restructuration de la Maison de l'insertion et du Développement Economique (MIDE) au Neuhof (QPV) à Strasbourg**

Depuis 2015, un projet innovant autour de l'accès à l'emploi pour les jeunes publics les plus éloignés du marché du travail est engagé à partir de la MIDE, autour de formations élémentaires et de la mise en activité. A cet égard, la Maison de l'Emploi vient d'obtenir des crédits de l'État pour son projet « Fabrique de remobilisation », dont la MIDE devrait constituer l'épicentre à terme. La MIDE porte ainsi un enjeu stratégique de mise à l'emploi pour les habitants du Neuhof et des quartiers sud, l'ambition étant freinée par les conditions d'utilisation actuelle des bâtiments. Le projet de restructuration de la MIDE a pour objectif :

- d'adapter les locaux aux nouvelles activités de formation et d'accès à l'emploi,
- de transformer l'image des bâtiments et d'en faire un lieu attractif.

La vocation du site est confirmée mais la programmation des travaux et l'organisation des locaux ainsi que le fonctionnement de la MIDE seront précisées dans les prochains mois.

La restructuration des locaux de la MIDE devrait donc permettre de développer un projet ambitieux avec les acteurs du territoire pour remobiliser les plus éloignés de l'emploi. Ce projet s'inscrit en partie dans les objectifs du circuit court de l'emploi (2018-2021), en ce qu'il garantit un accompagnement dans la durée et sans rupture de l'insertion à l'emploi, avec des méthodes innovantes, mais concerne avant tout les 16/25 ans qui n'émargent pas au RSA.

### **2.2.2. La réalisation de la médiathèque Nord à Schiltigheim (2 674 m<sup>2</sup>)**

La future médiathèque Nord finalise le maillage territorial en traduction de la compétence de lecture publique exercée par l'Eurométropole. Elle couvre les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Souffelweyersheim, Reichstett, Mundolsheim, Lampertheim, Niederhausbergen, Mittelhausbergen et Oberhausbergen. Elle traduit, dans la conception de ses espaces et services, des enjeux forts en matière d'insertion, d'inclusion sociale et de médiation numérique à travers des contenus culturels modernes (40 000 documents) et dans une stratégie assumée de partenariats renforcés, notamment avec les structures scolaires, associatives pour tous les publics, y compris les personnes âgées.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTENAIRES POUR LA REALISATION DES PROJETS**

### **3.1. Les équipements sportifs**

#### **Les engagements de l'Eurométropole de Strasbourg**

Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine de Hautepierre et dès maintenant puis au sortir de son plan piscine 2010-2020, l'Eurométropole s'engage à :

- Co-construire avec le Département un plan d'actions à destination des élèves du primaire jusqu'au collège pour améliorer l'acquisition du « savoir-nager », notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV précités ;
- Garantir une gratuité d'accès durant 8 ans aux piscines propriétés de l'Eurométropole pour les collèges publics Eurométropolitains à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Pour la Réhabilitation/extension du stade de la Meinau à Strasbourg, l'Eurométropole s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement du Département, le cas échéant et une fois par an au maximum, le stade, en cas de besoin administratif ou événementiel, et de comptabilité de date avec l'activité du stade ; les frais d'ouverture, de nettoyage, de protection des sols, de mise en configuration et de démontage, ainsi qu'une assurance en cas de détérioration sont à la charge du Département du Bas-Rhin. Un état des lieux avant – après sera effectué, et ce, dans les conditions normales d'utilisation.
- Prévoir une signalétique rendant lisible l'action départementale en matière sportive, conformément aux termes de la convention financière qui sera conclue pour ce projet ;

Par ailleurs, il est à noter que le Département est engagé avec le Racing Club de Strasbourg Alsace dans une convention d'objectifs dont les actions sont orientées en direction des publics prioritaires de la collectivité.

### **La contribution du Département**

Le Département s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels durant la phase de conception et de réalisation des équipements sportifs précités qui seront mis à disposition des collégiens ;
- Apporter une contribution financière aux équipements sportifs cités selon les termes définis à l'article 4 de la présente convention partenariale et sous respect des engagements réciproques précités ;
- S'investir aux côtés de l'Eurométropole dans une démarche d'amélioration du « savoir-nager » des élèves du primaire jusqu'au collège notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV précités ;
- Co-construire avec les porteurs de projets les clauses de lisibilité de l'action départementale prévues dans les conventions financières (panneaux et signalétique départementale).

### **3.2. Les équipements sociaux**

#### **3.2.1. La restructuration de la Maison de l'insertion et du Développement Economique au Neuhof à Strasbourg (MIDE)**

### **Les engagements de l'Eurométropole de Strasbourg**

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à mettre à disposition à titre gratuit les locaux de la MIDE pour les agents du Département, en tant que de besoin, pour des réunions, animations et permanence concernant les domaines de l'insertion et de l'emploi. Cet engagement sera à formaliser dans une convention d'objectifs liant l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, la MIDE et le Département du Bas-Rhin.

### **La contribution du Département**

Le Département s'engage à participer aux réflexions sur la constitution de l'offre de services de la MIDE pour les habitants les plus éloignés de l'emploi, en veillant à la mise en cohérence avec les objectifs et actions de la politique départementale en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Le Département apporte une contribution financière au projet de la MIDE, telle que définie à l'article 4.

### **3.3. L'équipement culturel**

#### **3.3.1. Réalisation de la médiathèque Nord à Schiltigheim**

#### **Les engagements de l'Eurométropole de Strasbourg**

L'Eurométropole s'engage à :

- Fournir un rapport d'activité annuel et tout élément de bilan et diagnostic du réseau des médiathèques de l'Eurométropole, dont la médiathèque Nord ainsi que des données de fréquentation et de mobilité des publics en provenance des communes du bassin Nord ;
- Poursuivre la démarche de collaboration active entre les deux collectivités au sein des réunions Pass'Relle qui sont les instances annuelles de collaboration qui réunissent les élus des communes du bassin de vie, les responsables des bibliothèques du territoire, la BDBR et les représentants de l'Eurométropole. Au quotidien, L'Eurométropole et la BDBR ont vocation à partager les informations autour des actions sur le réseau communal du bassin Nord ;
- En lien avec le Département, mettre en œuvre des actions d'accompagnement et de médiation sociale. La mise à disposition de locaux pourra être une des formes de partenariat. Le cas échéant, elle pourra faire l'objet d'une convention spécifique ;
- Encourager l'insertion professionnelle par des services qui seront proposés à la Médiathèque Nord ;
- Expérimenter et partager des actions dans le domaine des fonds documentaires en langue étrangère et du numérique selon des modalités à définir ;
- Développer la diversification des publics, conformément au Projet Scientifique, Educatif et Culturel de la Médiathèque Nord ;
- Encourager les partenariats entre les acteurs de la lecture publique du territoire pour développer les publics les plus éloignés de la culture, conformément au Projet Scientifique, Educatif et Culturel de la Médiathèque Nord ;
- Faire de la médiathèque nord un espace qui proposera une large gamme de médiations avec une volonté affirmée d'inclusion par le numérique ;
- Développer et promouvoir des collections multilingues ;
- Promouvoir à la Médiathèque Nord les actions de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) sur le territoire Nord de l'Eurométropole.

## **La contribution du Département**

La contribution du Département se traduira par la mise à disposition d'une double expertise : ingénierie de lecture publique et accompagnement social.

En matière de lecture publique, la BDBR s'engage à :

- mettre à disposition les données de l'Observatoire de la lecture publique concernant le territoire Nord et les données d'activité BDBR et d'ingénierie des bibliothèques du territoire Nord (données sur l'offre documentaire, les formations suivies et supports d'animation empruntés, par exemple) ;
- donner l'accès à son offre de formation aux agents de la médiathèque Nord ;
- contribuer à des projets ponctuels par la mise à disposition de ressources dédiées (prêts de supports d'animation ou de documents) ;
- jouer un rôle d'interface sur les publics et les actions à mener en direction des collègues, notamment dans le cadre de contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ;
- Promouvoir la nouvelle structure dans le réseau BDBR mais aussi au sein de la maison des services du Département située à Bischheim.

En matière d'accompagnement social, les services du Département pourront assurer :

- un accueil individuel dans les espaces partagés dédiés au sein de la médiathèque ;
- participer à des actions éducatives collectives.

Le Département apporte une contribution financière au projet de création de la médiathèque Nord à Schiltigheim, telle que définie à l'article 4.

### **ARTICLE 4 : Coûts et financements**

#### **4.1. Montant global des subventions départementales attribuées à l'Eurométropole de Strasbourg**

4.1.2. Le montant global des subventions départementales versées à l'Eurométropole de Strasbourg au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité du contrat départemental 2018-2021 pour le financement de 6 équipements publics s'élève à **XXXX €**. **A DEFINIR SUITE AU RV POLITIQUE DU 14 JUIN ENTRE MM. HERRMANN ET BIERRY.**

#### 4.2. Coûts et financements des projets

Intitulé du projet	Coût total éligible T.T.C	Coût éligible H.T.	Taux d'aide	Subvention du Département
--------------------	------------------------------	-----------------------	----------------	------------------------------

*6 projets sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg*

Réhabilitation gymnase Mundolsheim avant transfert	175 000 €	145 833 €		
Réhabilitation gymnase Vignes Illkirch avant transfert	240 000 €	200 000 €		
Réhabilitation piscine Hautepierre 2 <sup>ème</sup> tranche+ bassin d'apprentissage	7 000 000 €	5 833 333 €		
Réhabilitation avec extension stade de la Meinau	120 000 000 €	100 000 000 €		
Restructuration Maison de l'Insertion et du Développement Economique au Neuhof	3 400 000 €	2 833 333 €		
Création de la Médiathèque Nord	11 751 000 €	9 792 500 €		
<b>Total Eurométropole de Strasbourg</b>	<b>142 566 000 €</b>	<b>118 804 999 €</b>		

## **ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET DE MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONTRIBUTIONS**

Les modalités de paiement de chaque contribution financière de chacun des partenaires seront définies en tant que besoin dans une convention financière individuelle à conclure avec le porteur du projet.

## **ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties. Elle ne prendra fin qu'à réalisation des projets visés dans son objet, sauf dénonciation prévue à l'article 10 de la présente. L'exécution des projets tels que visés dans la convention, à l'exception des équipements des quartiers de la politique de la ville qui sont soumis au régime de la convention nationale de l'ANRU, devra avoir débuté dans les délais prévus pour l'exécution de chacun et, en tout état de cause, préalablement au 31 décembre 2021.

Concernant les équipements financés par le Département du Bas-Rhin au titre de son engagement dans la convention nationale du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Eurométropole de Strasbourg 2019-2030, il y sera stipulé que l'aide départementale ne sera pas fongible et que les crédits fléchés vers d'autres projets du NPNRU de l'Eurométropole nécessiteront l'accord préalable du Département du Bas-Rhin.

## **ARTICLE 7 : SUIVI – ÉVALUATION – BILAN**

**7.1.** Un comité de suivi composé des partenaires signataires de la présente convention se réunit autant que de besoin pour suivre la réalisation du contrat départemental. Ce comité peut être élargi à toute personne participant à la réalisation du contrat départemental.

**7.2.** Le porteur de projet assure l'évaluation et le bilan de la réalisation du contrat départemental, objet de la présente convention.

## **ARTICLE 8 : INDEPENDANCE DES CLAUSES**

Si l'une des clauses de la présente convention venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses de ladite convention continueraient à produire tous leurs effets, pour autant que l'économie générale de la convention et du contrat départemental puisse être sauvegardée.

Les parties devront alors convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à leur intention initiale, en remplacement de la clause déclarée nulle ou non applicable.

## **ARTICLE 9 : UTILISATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

Les modalités d'utilisation de chaque contribution financière sont détaillées dans les conventions financières citées à l'article 5 ci-avant.

## **ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux et qu'elle ne contrevienne pas aux dispositions du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole susvisé. Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **ARTICLE 11 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des signataires à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée adressée à tous les signataires engagés dans le contrat départemental adressée à l'ensemble des parties signataires de la présente convention. En outre, la dénonciation de la convention devra être notifiée pour information à l'ensemble des partenaires non signataires de la présente convention mais inclus dans le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord.

La résiliation de la présente convention ne vaudra que pour la présente et ne produira aucun effets sur les autres conventions relatives à la déclinaison du contrat départemental, chaque convention étant autonomes ; aussi, les parties signataires non concernées ne seront en aucun cas déliées de leurs engagements qu'ils devront exécuter dans les conditions et délais prévus au titre de leur engagement contractuel

## **ARTICLE 12 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les litiges susceptibles de naître entre les partenaires à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les partenaires sont tenus d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion, un arrangement amiable est convenu, ou il peut être décidé de faire appel à une mission de médiation désignée par le Tribunal administratif de Strasbourg, par application des articles L 213-1 à L.213-10 du Code de justice administrative. Toute action contentieuse postérieure devra être introduite devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en trois exemplaires originaux à Strasbourg, le

Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président du Conseil Départemental,  Frédéric BIERRY	Pour l'Eurométropole de Strasbourg, Le Président de l'Eurométropole,  Robert HERRMANN
---	--

--	--